



**PÔLE
enfance
jeunesse**
scolaire
et périscolaire

GUIDE PRATIQUE DES ACTIVITÉS

SCOLAIRES | PÉRI | EXTRASCOLAIRES

LUNDI > VENDREDI
8H30 > 12H | 13H30 > 18H

AFFAIRES SCOLAIRES
03 26 08 06 56
affaires-scolaires@ville-tinqueux.fr

**PÔLE
enfance
jeunesse**
59ter avenue du 29 août 1944

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS 2022-2023

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,
La ville de Tinqeux organise l'accueil des enfants dans les structures municipales tout au long de l'année. Vous trouverez dans ce dossier de nombreux renseignements sur l'offre péri et extra-scolaire que la ville réserve aux plus jeunes.

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des horaires, des modalités d'inscriptions et des tarifs de ces différents services.

Chaque dossier est **téléchargeable sur le PORTAIL FAMILLE** ou est à **retirer au Pôle Enfance Jeunesse**.

Après lecture du règlement intérieur, le dossier complet peut être déposé auprès du service des affaires scolaires, péri et extra-scolaire ou scanné et envoyé par mail à l'adresse suivante : **affaires-scolaires@ville-tinqeux.fr**

Tout enfant inscrit hors délais ne pourra fréquenter les activités qu'après confirmation par le service.

Pour faciliter vos démarches **pensez à vous inscrire sur le PORTAIL FAMILLE** à l'aide de votre numéro de dossier figurant sur vos factures ou **en cas de 1^{ère} inscription directement au service**.

INSCRIPTIONS DU **SCOLAIRE**

4 AVRIL AU 27 MAI 2022

au Pôle Enfance Jeunesse

LUN. | MAR. | JEU. | VEN.

8h30 > 11h30 | 13h30 > 16h30

Pièces à renseigner et à retourner

- ☐ Fiche d'inscription et pièces justificatives

INSCRIPTIONS DU **PÉRISCOLAIRE**

04 AVRIL AU 29 JUIL. 2022

au Pôle Enfance Jeunesse
ou par mail

SMA Matin : 7h45 > 8h20

Cantine : 11h30 > 13h30

SMA Soir : 16h30 > 18h

avec départ échelonné
(en élémentaire départ possible à 17h, 17h30 et entre 17h45 et 18h, si étude surveillée départ à partir de 17h45).

Pièces à renseigner et à retourner pour la cantine

- ☐ Coupon signé après lecture du règlement intérieur périscolaire
- ☐ Fiche inscription
- ☐ Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020
- ☐ Prestations familiales (APL, Allocations familiales...)
- ☐ Pension alimentaire
- ☐ RIB, si prélèvement (ne pas fournir si déjà prélevé les années précédentes)

Pièces à renseigner et à retourner pour le SMA (matin ou soir)

- ☐ Coupon signé après lecture du règlement intérieur périscolaire
- ☐ Fiche inscription
- ☐ RIB, si prélèvement (ne pas fournir si déjà prélevé les années précédentes)

Aucun justificatif de ressources à **fournir** pour les personnes **extérieures à Tinqeux** ou pour les repas occasionnels. Les menus seront disponibles sur **l'application « Ville de Tinqeux »**

EXTRA-SCOLAIRE

CENTRE DES MERCREDIS

À PARTIR DE 5 ANS

*Salle d'activité
du Restaurant Pont de
Muire – rue pasteur*

Matin	Après-midi	Journée
A.E* : 8h > 9h D.E* : 12h > 12h30	A.E* : 13h30 > 14h D.E* : 17h > 18h goûter compris.	A.E* : 8h > 9h D.E* : 17h > 18h (panier pique-nique fourni par les parents), goûter compris.

A.E* : Accueil échelonné
D.E* : Départ échelonné

VAC'SPORTS LOISIRS ET MD'ADOS

DE 3 À 17 ANS

*Maternelle Beauséjour et/
ou gymnase Croix Cordier*

Pièces à renseigner et à retourner

- ☐ Fiche inscription
- ☐ Autorisation parentale
- ☐ Fiche sanitaire de liaison
- ☐ Attestation d'assurance extra-scolaire
- ☐ Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020, prestations familiales (APL, Allocations familiales...), pension alimentaire (sauf si déjà fourni lors de l'inscription à la restauration.)

DATES À RETENIR !

INSCRIPTIONS EN LIGNE UNIQUEMENT

CENTRE DU MERCREDI

PÉRIODE 1	du 7 sept. au 19 oct. 2022 →	à partir du 24 août 2022
PÉRIODE 2	du 9 nov. au 14 déc. 2022 →	à partir du 19 octobre 2022
PÉRIODE 3	du 4 jan. au 8 fév. 2023 →	à partir du 14 décembre 2022
PÉRIODE 4	du 27 fév. au 12 avr. 2023 →	à partir du 8 février 2023
PÉRIODE 5	du 3 mai au 28 juin 2023 →	à partir du 12 avril 2023

VAC'SPORTS LOISIRS ET MD'ADOS

TOUSSAINT	à partir du 19 septembre 2022
HIVER	à partir du 9 janvier 2023
PRINTEMPS	à partir du 13 mars 2023
ÉTÉ	à partir du 9 juin 2023



Convention signée avec la CAF pour le
versement de la prestation de service Ac-
cueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



CANTINE

Tarif / jour
AQUATINTIENS

↓ **0,70**
5,60€

8 tranches
tarifaires
en fonction
des revenus

5,70€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
Tarif/jour

6,20€

AQUATINTIENS - EXTÉRIEURS

Le coût pour la ville de Tinquex est de **8,60€/enfant**

SMA

Matin ou soir
AQUATINTIENS

↓ **1,10€**

1,60€

EXTÉRIEURS

Journée
AQUATINTIENS

↓ **2,10€**

2,70€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
matin ou soir
AQUATINTIENS

↓ **2,70€**

3,20€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
journée
AQUATINTIENS

↓ **3,20€**

3,70€

EXTÉRIEURS

MERCREDI

Demi-journée
AQUATINTIENS

↓ **5**
7,60€

8,50€

EXTÉRIEURS

4 tranches
tarifaires
en fonction
des revenus

Journée
AQUATINTIENS

↓ **10,60**
15,90€

18€

EXTÉRIEURS

4 tranches
tarifaires
en fonction
des revenus



**Les parents doivent
fournir le panier
pique-nique**

VAC'SPORT LOISIRS

Semaine
AQUATINTIENS

**Pour
1 enfant**

↓ **62**
85€

↓ **51**
70€

**Pour
2 enfants**

121,50€

EXTÉRIEURS

4 tranches
tarifaires
en fonction
des revenus

MD'ADOS

Période de vacances
AQUATINTIENS

↓ **11**
27€

32€

EXTÉRIEURS

4 tranches
tarifaires
en fonction
des revenus